

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 29/04/2014 à 20h30**

Convocation du CM du 24/04/2014

Présents : DELESTRE Daniel, Maire, ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, BONFILL Jean, Adjoint.

CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, LAFFONT Alain, MARTINEZ Sandrine, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.

Absents excusés : DELES Valérie, CHADEFAUX Agnès.

Procurations : De CHADEFAUX Agnès à CLEMENT Bernard

De DELES Valérie à ESTEVA Rose-Marie

*Madame REIG Nadine a été nommée secrétaire de séance.*

**1-COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES CCAS-RMTC-CINÉMA-CAMPING/PRL-SYLVICOLE-MOUILLA**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame ESTEVA Rose-Marie, après s'être fait présenter les comptes administratifs 2013 du budget principal et des budgets annexes suivants : CCAS, RMTC, CINÉMA, CAMPING/PRL, SYLVICOLE et le LOTISSEMENT LE MOUILLA, constate la conformité avec les comptes de gestion du trésorier et approuve les comptes administratifs 2013 à la majorité.

**2-AFFECTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013 POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2014 DE LA COMMUNE (41700) ET DES BUDGETS ANNEXES DU CAMPING/PRL (48900) ET DU CINÉMA (46000)**

Le Conseil Municipal devant statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation en investissement sur les BP 2014 du Camping/PRL, du Cinéma et de la commune décide à la majorité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

-Camping/PRL : 136.346,16€

-Cinéma : 6.922.12€

-Commune : 124.164.14€ (10.224,77€ de l'exercice 2013 + 113.939.37€ cumul résultat antérieur).

**3-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2014**

Monsieur Le Maire propose les taux suivants pour les taxes suivantes :

-TH : 7.80%

-TFNB 41.50%

-TFB 9.00%

-TEOM 9.52%

Les taux proposés sont acceptés à la majorité des membres présents.

**4-VOTE BUDGETS PRÉVISIONNELS 2014 :COMMUNE-RMTC-CINÉMA-CAMPING/PRL-SYLVICOLE-LOTISSEMENT LE MOUILLA**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les Budgets prévisionnels 2014 de la commune, de la RMTC, du Cinéma, du camping/PRL, du Sylvicole et du Lotissement Le Mouilla.

Le Budget CCAS ne générant que deux dépenses occasionnelles annuelles, il est proposé de les imputer sur le budget principal et par conséquent de ne pas le voter en 2014.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité des membres présents l'ensemble des propositions de Monsieur Le Maire concernant les budgets prévisionnels 2014.

#### **5-MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE DE BOURG-MADAME**

Sur proposition de M. Marc Puente et après un échange d'informations à partir des différents communiqués des syndicats faisant état de la fermeture programmée de la trésorerie de Bourg-Madame, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir les agents du Trésor Public dans leur volonté de maintenir ce service public de proximité.

#### **6-PROPOSITION MEMBRES C.C.I.D**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal le 23 mars 2014, une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée. La CCID est composée du Maire ou de son adjoint délégué, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants désignés par la Direction Générale des Finances Publiques parmi les membres proposés par la commune. Celle-ci doit donc dresser une liste (ci-jointe en annexe 1) comportant douze membres titulaires et douze membres remplaçants, approuvée par le Conseil Municipal.

#### **7-AFFAIRES DIVERSES**

##### **a) MISE EN PLACE DU CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES NORMES.**

Afin de lutter contre l'inflation normative et les coûts engendrés pour les collectivités locales, le CNEN remplace la « commission consultative d'évaluation des normes » avec des pouvoirs élargis.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le CNEN doit compter, comme le prévoit l'art 1212-1 du CGCT, 10 conseillers municipaux et 5 conseillers communautaires et le même nombre de suppléants. Il explique que la mise en place du CNEN sera le résultat d'un scrutin majoritaire de liste à 1 tour avec dépôt de listes complètes avec un candidat de chaque sexe pour les titulaires comme pour les suppléants. Les représentants des communes et leurs suppléants sont élus par le collège des Maires de France, au scrutin majoritaire de liste à 1 tour, avec dépôt de listes complètes sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

L'ensemble des conseillers municipaux est éligible.

Monsieur le Maire signale toutefois que la liste des candidatures devait être déposée par l'AMF avant le 02/05/2014 à 12h et qu'il n'y a pas de candidature recensée dans les Pyrénées Orientales.

-Envoi des instruments de vote au plus tard le 23 mai 2014

-date limite d'expression des suffrages : le jeudi 12 juin 2014 à 12h

-date de l'élection : le lundi 17 juin 2014

-proclamations des résultats : le jeudi 26 juin 2014.

##### **b) RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES ORIENTALES.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les représentants des communes au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées Orientales sont élus dans les 4 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. L'arrêté ministériel du 06 décembre 2013 fixe au 30 juillet 2014 la date limite des élections des représentants des communes au conseil d'administration du SDIS et des représentants des Sapeurs-Pompiers à la commission administrative et technique ainsi qu'au comité consultatif départemental des Sapeurs-Pompiers volontaires.

Monsieur Le Préfet des Pyrénées Orientales a fixé le nombre et la répartition des sièges comme suit : 11 sièges pour les représentants du département et 4 sièges pour les représentants des communes.  
Monsieur Le Maire précise que :

-sont éligibles les maires et leurs adjoints qui présentent une liste de 4 titulaires et 4 suppléants

-le vote s'effectue par correspondance

-l'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Monsieur Le Préfet a pris un arrêté fixant le calendrier des opérations électorales :

-date d'ouverture du délai de dépôt des candidatures à la préfecture des Pyrénées Orientales : lundi 12 mai 2014

-date limite de dépôt des candidatures à la préfecture : mercredi 14 mai

-date limite d'envoi du matériel électoral aux électeurs : vendredi 23 mai 2014

-clôture du scrutin : vendredi 13 juin 2014

-recensement des votes et proclamations des résultats : mardi 17 juin 2014

La pondération des suffrages est fixée conformément au tableau récapitulatif (ci-joint en annexe 2), à savoir 1 voix pour 10 habitants. Le chiffre de la population à prendre en compte est celui de la population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; elle s'élève à 1534 habitants en ce qui concerne la commune d'Osséja.

Fin du Conseil Municipal à 23h30.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Daniel DELESTRE

Nadine REIG